

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 6 octobre 2015 à 18h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h05.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
et unanimement résolu

2015-10-06.213

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1562 créant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative pour le secteur de l'aire Tod de la Gare Grand-Moulin

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1562 créant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative pour le secteur de l'aire Tod de la Gare Grand-Moulin.

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h15.
Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h15.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier